

# PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 27 SEPTEMBRE 2024**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt quatre, le vingt sept septembre, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

**Etaient présents** : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, Adjoints, Mmes HOCINE, VINCENT, LAVERT

Absents excusés : Loïc CHEVALIER, Emilie GIRAUD, Dominique ANDRO

Absents : Yann VALLO, Alain SENDRA

Secrétaire élu pour la séance : Elodie LAVERT

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

## **Ordre du jour :**

- Retrait de la délibération n° 2024-29 du 2 août 2024 relative à l'exonération de la CFE dans les zones de revitalisation rurales (ZRR)
- Convention de service unifié pour la gestion des protection des données personnelles avec Roannais Agglomération
- Convention de mise en réseau de la bibliothèque municipale avec les médiathèques de Roannais Agglomération
- Association Jeunesse et Sport au Pays de La Pacaudière : demande de subvention pour le projet Pass'spectacle ado 2024-2025
- Adhésion au service d'information à la population « Panneau Pocket »
- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'aménagement et la sécurisation du Bourg
- Demande de subvention au titre de l'enveloppe territorialisée auprès du Département pour l'aménagement et la sécurisation du Bourg
- Demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Département pour l'aménagement et la sécurisation du Bourg
- Demande de subvention au titre du Contrat Région du territoire de Roannais Agglomération auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'aménagement et la sécurisation du Bourg
- Eclairage mâât autonome parking Route de St Martin (OP 28177)
- Questions diverses

## **Retrait de la délibération n° 2024-30 du 2 août 2024 relative à l'exonération de la CFE dans les zones de revitalisation rurales (ZRR)**

M. le Maire expose au Conseil que lors de son contrôle de légalité, M. le Sous Préfet de Roanne a demandé le retrait de la délibération n° 2024-30 relative à l'exonération de cotisation foncière en faveur des établissements exerçant une activité industrielle, commerciale ou artisanale.

La commune de St Bonnet étant membre de Roannais Agglomération, l'EPCI est seul compétent pour délibérer en la matière et percevoir le produit de la CFE.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir retirer la délibération n° 2024-30.

Adoptée à l'unanimité

### **Convention de service unifié pour la gestion des protections des données personnelles avec Roannais Agglomération**

M. le Maire rappelle au Conseil que la convention de Service Commun DPO avec Roannais Agglomération prendra fin le 31/12/2024. Il est proposé à la commune de la remplacer par une convention de Service Unifié DPO. Pour rappel les Services Communs et les Services Unifiés sont des formes de mutualisation permettant l'exercice en commun de compétences ou de missions opérationnelles, et ce dans un cadre négocié contractuellement.

Les textes décrivant le régime des Services Unifiés sont plus souples que ceux décrivant le régime des Services Communs et c'est pourquoi Roannais Agglomération souhaite orienter les collectivités vers ce type de convention.

Le service sera assuré par un prestataire externe. La commune paiera une cotisation avoisinant 1,60 € par habitant.

La nouvelle convention sera conclue pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir valider la convention de service unifié pour la gestion des protections des données.

Adoptée à l'unanimité

### **Convention de mise en réseau de la bibliothèque municipale avec les médiathèques de Roannais Agglomération**

M. le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre de sa politique de lecture publique, Roannais Agglomération a déclaré d'intérêt communautaire en 2019 les médiathèques de Roanne, Mably et Le Coteau. L'Agglomération gère et anime un réseau de lecture publique afin de répondre aux attentes des habitants. Aujourd'hui cette mise en réseau est proposée aux bibliothèques des communes de l'agglomération, conventionnées avec le Département de la Loire.

Quatre axes principaux sont proposés :

- instaurer une carte unique rendant possible l'emprunt dans toute bibliothèque participant au réseau. Ce qui oblige de munir la bibliothèque d'un logiciel (2026 pour St Bonnet)
- entreprendre des projets d'éducation aux arts et à la culture à destination du public
- impulser une médiation numérique (ateliers numériques pour aider les habitants)
- intégrer les évolutions professionnelles et les enjeux du rôle des bibliothécaires (formation)

La convention prend effet à la signature et les engagements prennent fin au 31 décembre 2027.

M. le Maire évoque le fait qu'aujourd'hui la bibliothèque de St Bonnet fonctionne parce que des bénévoles engagés assurent les permanences et l'organisation. Comment cela se passera-t-il dans le futur si on manquait de bénévoles ?

Il est proposé de faire un article dans le bulletin municipal afin de proposer à d'autres personnes de se joindre aux bénévoles actuelles.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir valider la convention mise en réseau de la bibliothèque municipale avec les médiathèques de Roannais Agglomération.

Adoptée à l'unanimité

### **Association Jeunesse et Sport au Pays de La Pacaudière : demande de subvention pour le projet Pass'spectacle ado 2024-2025**

M. le Maire informe le Conseil que AJS souhaite renouveler son dispositif Pass'spectacle à destination des adolescents. Elle sollicite donc la commune afin de connaître si cette dernière souhaite continuer soutenir ce dispositif en donnant une participation de 55 € par jeune originaire de la commune, dans la limite de trois maximum.

Il précise que pour 2024 ce sont 2 adolescents de la commune qui ont participé.

M. le Maire propose au Conseil de renouveler son soutien financier auprès d'AJS pour le projet Pass'spectacle 2024-2025

Adoptée à l'unanimité

### **Adhésion au service d'information à la population « Panneau Pocket »**

M. le Maire expose au Conseil qu'il existe un outil de communication auprès des administrés afin de les informer, les prévenir ou les alerter. Le principe réside dans une application gratuite à télécharger sur son téléphone portable qui permet aux administrés de connaître les informations mises en ligne par la mairie. Cette application est proposée par l'Association des Maires Ruraux de France et s'appelle « Panneau Pocket ».

Il ajoute que de nombreuses communes ont déjà adhéré.

Mme LAVERT précise que c'est une application facile à utiliser et qui permettra d'informer les habitants de tous les événements de la commune (informations officielles ou de loisirs).

Mme HOCINE suggère de préparer un article dans le bulletin municipal pour informer la population.

M. DUPUIS précise que des kits de communication sont fournis pour déposer dans les boîtes aux lettres des habitants.

M. le Maire propose au Conseil de choisir parmi les trois formules d'abonnement, la formule 3 ans pour 390 € avec un semestre supplémentaire offert.

Adoptée à l'unanimité

### **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'aménagement et la sécurisation du Bourg**

M. le Maire présente au Conseil le projet d'aménagement et de sécurisation du Bourg.

Projet élaboré par le cabinet OXYRIA en tant que maître d'oeuvre.

M. le Maire reprend les grands axes de cet aménagement :

- installation de deux écluses sur route de St Martin
- installation d'un feu de récompense au niveau du cimetière, un en dessous de l'école et un sur la route de St Martin
- création d'un parking sur le terrain du dépôt communal
- cheminements piétons en bicouche gravillons rosés
- places de stationnements minute devant école et épicerie
- places de stationnement PMR devant école et à côté de la salle des fêtes
- installation d'un panneau d'information à l'entrée du Bourg côté cimetière
- installation de fourreaux pour un projet futur de deux bornes de recharge véhicules électriques
- modification du carrefour de la place de l'église
- mise en place de pavés en granit sur le parvis de l'église
- des stops seront implantés pour toutes les voiries débouchants sur la RD N°41

Il ajoute que lors d'une réunion avec les services de la DDT, il a été précisé que la réfection de la couche de roulement de la route départementale N°41 traversant le Bourg, reste à la charge du Département.

D'après le cabinet OXYRIA et la tendance des marchés, il est possible d'espérer une offre moins disante que l'estimation établie.

M. le Maire ajoute qu'il a sollicité M. le Sous Préfet de Roanne pour une visite de la commune au cours de laquelle il souhaite lui présenter le projet d'aménagement du Bourg, lui faire visiter l'école et la cantine ainsi que les commerces de proximité.

M. le Maire présente le budget prévisionnel pour cette opération :

- coût des travaux d'aménagement et de sécurisation du Bourg : 424 630 € HT
- mission d'ingénierie : 20 435 € HT

Il précise que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2025 pour un montant total de 445 065 € HT.

M. le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention au titre de la DETR 2025 au taux le plus élevé possible.

Adoptée à l'unanimité

### **Demande de subvention au titre de l'enveloppe territorialisée auprès du Département pour l'aménagement et la sécurisation du Bourg**

M. le Maire rappelle au Conseil le plan annuel d'investissement instauré par les conseillers départementaux. Il ajoute qu'en 2023 il avait proposé le projet d'aménagement et la sécurisation du Bourg dans le cadre de l'Enveloppe Territorialisée pour un financement sur 2026. Les conseillers

départementaux ont retenu le projet de St Bonnet et ont décidé de lui allouer une subvention de 100 000 €.

Aujourd'hui il est nécessaire d'acter cette demande de subvention.

M. le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe territorialisée en présentant le chiffrage vu précédemment.

Adoptée à l'unanimité

### **Demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Département pour l'aménagement et la sécurisation du Bourg**

M. le Maire informe le Conseil que la répartition des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants, est gérée par le Département. La priorité des dossiers est établie dans l'ordre suivant :

- 1- sécurisation des cheminements piétonniers et cyclables et dispositif de ralentissement des véhicules
- 2- sécurité aux abords des collèges, des autres établissements scolaires, des établissements médico-sociaux
- 3- aménagements des carrefours et des virages dangereux
- 4- sécurisation des points d'arrêt des transports publics
- 5- aménagement de parcs de stationnement
- 6- autres opérations de sécurité

Il ajoute que le projet d'aménagement et de sécurisation du Bourg peut prétendre à cette subvention.

Le plafond de dépense subventionnables est de 30 000 €. Le taux de subvention applicable est basé sur le taux communal soit 60 %.

M. le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention auprès du Département au titre des amendes de police.

Adoptée à l'unanimité

### **Demande de subvention au titre du Contrat Région du territoire de Roannais Agglomération auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'aménagement et la sécurisation du Bourg**

M. le Maire précise que le projet d'aménagement et de sécurisation du Bourg a été retenu dans le cadre de la déclinaison des nouvelles politiques de la Région Auvergne Rhône Alpes. A ce titre il peut prétendre à une subvention du Contrat Région de 90 000 €.

M. le Maire propose au Conseil de solliciter aujourd'hui cette subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes en présentant le chiffrage vu précédemment.

Adoptée à l'unanimité

M. le Maire ajoute que le projet d'aménagement et de sécurisation du Bourg est un beau projet qui améliorera la sécurité de circulation et l'accessibilité dans le Bourg. Il précise qu'une fois les subventions attendues déduites, il reste un peu plus de 120 000 € à financer pour la commune. Il suggère au Conseil d'envisager de contracter un emprunt sur 15 ou 20 ans en fonction des taux qui seront proposés. Ce prochain remboursement d'emprunt viendrait en remplacement de celui des travaux des logements qui se termine en 2025.

En concertation avec le cabinet OXYRIA il a été décidé d'organiser une réunion avec les entreprises qui seront retenues pour les travaux et la population, afin d'expliquer les travaux et leur déroulement.

### **Eclairage mât autonome parking Route de St Martin (OP 28177)**

M. le Maire rappelle au Conseil le projet de création d'un parking à côté du local communal. Il précise que les réseaux électriques pour alimenter un éclairage sont éloignés. Une étude du SIEL a permis d'envisager l'installation d'un mât autonome solaire led.

Il ajoute que conformément à ses statuts, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Le chiffrage de ce projet de mât autonome s'élève à 5 121 € HT avec un reste à charge de la commune

de 2 304 €.

M. le Maire propose au Conseil d'approuver ce fond de concours pour la somme de 2 304 € pour l'installation d'un mât autonome sur le parking à côté du local communal.

Adoptée à l'unanimité

### **Questions diverses**

M. le Maire expose au Conseil une demande de certificat d'urbanisme qui a été déposé pour une demande de construction d'environ 130 m<sup>2</sup> à La Goutte Picard. Il précise qu'il a donné un avis favorable à ce projet car les pétitionnaires envisagent d'y installer leur cabinet pour une activité d'infirmière libérale et une journée hebdomadaire de présence d'un médecin. Il informe le Conseil que les services de l'état n'ont pas accordé ce certificat d'urbanisme considérant que le projet n'était pas situé « en continuité des bourgs, villages... ou d'habitations existantes » (article L 122-5 du Code de l'Urbanisme) et que le hameau ne présentait pas un nombre suffisant d'habitations. Il ajoute qu'au vu de cette réponse il a sollicité un rendez-vous auprès de M. le Sous Préfet afin de défendre le projet, en lui exposant l'intérêt non négligeable pour une commune rurale d'une présence médicale. Ce dernier a suggéré que les pétitionnaires et la commune lui transmettent un courrier expliquant ce projet de cabinet médical.

Mme HOCINE évoque la préparation de la saison 2025 pour le gîte des Biefs. Elle précise que cet été l'organisation des accueils a été plus compliquée par manque de disponibilité des élus en charge du gîte. Elle demande si d'autres élus pourraient s'impliquer dans la gestion du gîte. Elle propose d'apporter quelques améliorations au gîte en installant peut être des moustiquaires sur au moins deux fenêtres et permettre d'aérer sans la contraintes des insectes. Il faudra envisager de renouveler des éléments du salon de jardin et fournir une guirlande électrique sous le préau.

M. le Maire rappelle au Conseil les rencontres du 19 juillet avec BayWa Re et du 20 septembre avec l'association Les Petits Bois au sujet du projet éolien. Il en ressort que le projet serait réalisable avec deux éoliennes. L'association a fait entendre aux élus son désaccord sur le projet. La prochaine étape serait l'engagement des parcelles communales et sectionales pour consolider le projet en validant les protocoles d'accord. Protocoles pour lesquels il est ressorti le besoin de se faire conseiller par des juristes. M. le Maire précise qu'en accord avec les élus présents ce soir, il s'occupe de trouver un cabinet juridique compétent en la matière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire, Christian DUPUIS

La secrétaire, Elodie LAVERT



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Elodie Lavert", written over a horizontal line.